

« La justice n'a jamais eu les moyens »

► **COLLOQUE.** Député UDF de Loire-Atlantique et avocat de formation, Michel Hunault est le secrétaire de la commission d'enquête parlementaire sur Outreau. Il participera aujourd'hui au colloque organisé à Bordeaux par l'Union syndicale des magistrats sur le thème « Outreau et après » (salle de l'Athénée, à partir de 14 heures). Ouverts au public, les débats se tiendront en présence du vice-président de la commission, le socialiste Christophe Caresche; de Roselyne Godard, l'une des acquittés d'Outreau; de M^e Patrick Maisonneuve, l'avocat du juge Burgaud, et de différents intervenants.

« Sud Ouest ». Quelles conclusions retirez-vous des premières auditions de la commission d'enquête parlementaire ?

Michel Hunault. Avant toute chose, la violation des droits des personnes dans l'ensemble de la chaîne pénale. Aucune loi n'autorise en effet les humiliations en garde à vue, les gifles, le tutoiement, les menottes. Il est urgent d'élaborer un code éthique de la police, de filmer les lieux de garde à vue. Ces dérapages sont malheureusement quotidiens, sur-

tout quand vous êtes d'origine étrangère. Il faut donner à l'avocat de véritables moyens, lui permettre d'avoir accès au dossier. Reporter la faute sur le seul juge d'instruction serait une tentation facile pour les hommes politiques. Le législateur doit surtout réaffirmer le caractère exceptionnel du recours à la détention provisoire et privilégier le contrôle judiciaire, les peines alternatives à l'emprisonnement. L'affirmation de l'ordre et de l'autorité, la nécessaire sanction des délinquants ne sont pas incompatibles avec le respect de la dignité humaine.

► **L'audition du juge Burgaud, le 8 février, sera à hauts risques. Comme éviter la tentation du spectacle alors que les grandes chaînes de télévision annoncent des directs (1) dans la perspective de faire de l'audience ?** Cela ne doit pas être le cirque. Le juge doit être traité avec respect, comme l'ont été les victimes. Cette audition doit être l'occasion pour lui de s'expliquer. Les députés n'ont pas à instruire à charge. Nous devons tous faire preuve de retenue, d'esprit de responsabilité et, par la loi, répondre aux questions essentielles sur la pro-



Michel Hunault DR

cedure pénale, la meilleure façon d'instruire et de combler l'isolement et le manque de moyens de la justice.

► **Quid du juge d'instruction ?**

La question se posera forcément : faut-il ou non supprimer cette fonction ? Pour autant, les dysfonctionnements de l'affaire d'Outreau ne doivent pas être une insulte à l'engagement, à la compétence, au dévouement de l'immense majorité des magistrats qui font honneur à leurs fonctions. Cela n'empêche pas la mise en jeu de leur responsabilité. Elle devrait être engagée auto-

matiquement dès lors que la responsabilité de l'Etat pour faute lourde est reconnue.

► **Comment faire pour que la justice devienne une priorité gouvernementale, ce qu'elle n'a jamais été ?**

Les responsabilités de ce naufrage judiciaire sont partagées par les gouvernants qui se sont succédé. Ils n'ont jamais donné les moyens nécessaires à la justice. Cette affaire nous oblige à voter une véritable loi de programmation permettant de financer des moyens humains et matériels. Or, en ce début 2006, beaucoup de juridictions françaises ne savent pas comment elles pourront fonctionner, faute de moyens budgétaires suffisants pour l'année. Il serait aussi nécessaire de rappeler quelques principes dans une grande loi d'orientation de façon à garantir la présomption d'innocence, à limiter la détention provisoire et à renforcer les prérogatives de l'avocat.

► **Propos recueillis par Dominique Richard**

(1) TF1 bouleversera sa grille de programmes mercredi prochain pour retransmettre l'audition en direct.